



## COMMUNICATION AUX MEDIAS

### JEUX OLYMPIQUES TOKYO 2020

#### LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) OUVRE DEUX BUREAUX TEMPORAIRES AU JAPON POUR LES JEUX OLYMPIQUES TOKYO 2020

*Lausanne, 9 juillet 2021* – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) s’apprête à ouvrir deux bureaux temporaires au Japon pour les Jeux Olympiques Tokyo 2020 (les Jeux). Le premier, la Chambre ad hoc du TAS, résoudra les litiges juridiques qui pourraient survenir pendant les Jeux. Ce tribunal temporaire a fonctionné à chaque édition des Jeux olympiques d’été et d’hiver depuis 1996, ainsi que lors d’autres événements sportifs majeurs. La Chambre ad hoc du TAS sera en mesure de rendre des décisions dans un délai de 24 heures en cas d’affaires urgentes.

Le deuxième bureau temporaire est une section de la Chambre Anti-Dopage (La « CAD ») du TAS qui sera en charge des questions liées à l’anti-dopage survenant pendant les Jeux et ce en qualité d’autorité de première instance. Cette structure, en activité pour la troisième fois depuis son inauguration aux Jeux Olympiques de Rio 2016, traitera les potentiels cas de dopage qui lui seront transmis par l’International Testing Agency (ITA), conformément au règlement antidopage du Comité International Olympique (CIO).

Grâce à l’excellente coopération du Japan International Dispute Resolution Center (JIDRC), qui a mis ses installations à disposition pour les opérations du TAS à Tokyo, la Chambre ad hoc du TAS et la CAD du TAS seront en mesure de garantir un accès gratuit à des services de résolution des litiges de haute qualité, menés dans un délai compatible avec le calendrier des compétitions. Toutefois, en raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur à Tokyo pendant la période des Jeux, les audiences du TAS devront se dérouler par vidéoconférence.

La Chambre ad hoc du TAS pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 sera composée comme suit :

Président: M. Michael Lenard OLY, Etats-Unis  
Co-Présidente: Dr Elisabeth Steiner, Autriche  
Co-Président: Prof. Giulio Napolitano, Italie

Arbitres (par ordre alphabétique) :

- M. Juan Pablo Arriagada, Chili
- The Hon. Annabelle Bennett, Australie
- Mme Carine Dupeyron, France
- Prof. Luigi Fumagalli, Italie
- Prof. Song Lu, Chine
- M. Francisco Müssnich, Brésil
- M. Manfred Nan, Pays-Bas
- Mme Thi My Dung Nguyen, Vietnam
- Dr Ismail Selim, Egypte
- Mme Yasna Stavreva, Bulgarie



Les règles de procédure applicables à la Chambre ad hoc du TAS sont disponibles sur le site du TAS : <https://www.tas-cas.org/fr/arbitrage/chambres-ad-hoc.html>

La CAD du TAS pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 est composée comme suit :

Président: M. Ivo Eusebio, Suisse  
Co-Président: M. David W. Rivkin, Etats-Unis

Arbitres (par ordre alphabétique) :

- Mme Susan Ahern, Irlande
- M. Daniel Brent, Etats-Unis
- M. Patrice Brunet, Canada
- M. Pekka Ilmivalta, Finlande
- The Hon. Dr. Tricia Kavanagh, Australie
- Prof. Matthew Mitten, Etats-Unis

Le règlement de procédure de la CAD du TAS est disponible sur le site Internet du TAS : <https://www.tas-cas.org/fr/cad/reglement-tokyo-2020-cad-du-tas.html>

Les Présidents de Chambre et les arbitres sélectionnés pour participer à ces structures spéciales du TAS sont tous des avocats, juges ou professeurs spécialisés dans le droit du sport, la réglementation antidopage et l'arbitrage. Afin de limiter la présence des représentants du TAS à Tokyo au minimum nécessaire, certains présidents de Chambre et arbitres travailleront à distance.

Les bureaux seront supervisés par le Directeur général du TAS, Me Matthieu Reeb.

Les deux bureaux du TAS seront opérationnels du 13 juillet 2021 au 8 août 2021.

Les horaires d'ouverture des deux bureaux sont les suivants :  
13 juillet – 8 août 2021 : 8h30 - 18h00

Chambre Ad hoc du TAS  
Japan International Dispute Resolution Centre  
Room C  
Toranomom Hills Business Tower, 5<sup>th</sup> Floor  
1-17-1 Toranomom, Minato-ku, Tokyo  
Email: [adhocdivision@tas-cas.org](mailto:adhocdivision@tas-cas.org)

Chambre Anti-Dopage du TAS  
Japan International Dispute Resolution Centre  
Room B  
Toranomom Hills Business Tower, 5<sup>th</sup> Floor  
1-17-1 Toranomom, Minato-ku, Tokyo  
Email: [antidoping@tas-cas.org](mailto:antidoping@tas-cas.org)

Un service de conseil et de représentation juridique *pro bono* est à la disposition des athlètes qui ont besoin de conseils juridiques en cas de litige lié aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Ce service est fourni par l'Agence japonaise d'arbitrage sportif (JSAA) en coopération avec la Fédération japonaise des associations du barreau (JAFBA) :

<https://probono2020.tokyo/>

Tél: +81-3-4400-9622

Email: [service@probono2020.tokyo](mailto:service@probono2020.tokyo)